

Titre du poste	Sous-vice-président (formation et perfectionnement)
Relevant du	Vice-président national (formation et perfectionnement)

### Objet du poste

En tant que membre du comité national de la formation et du perfectionnement (CFP), le sous-vice-président (formation et perfectionnement) **s'intéresse à la production des ressources pédagogiques**, aux communications avec les gestionnaires de la formation **à l'échelon des zones et des divisions** et à la diffusion des ressources pédagogiques parmi les membres de la Patrouille canadienne de ski (PCS). Son apport est axé sur le perfectionnement constant des membres de la PCS conformément à **l'orientation** stratégique adoptée par le président (formation et perfectionnement).

Les objectifs du sous-vice-président (formation et perfectionnement) sont les suivants :

- Aider le vice-président (formation et perfectionnement) à gérer les composantes des ressources nécessaires à la qualification et au renouvellement de la qualification des membres de la PCS, notamment en **matière de secourisme avancé et d'aptitudes sur neige**, et à assurer la certification et le renouvellement de la certification des instructeurs et des maîtres instructeurs de la PCS.
- Favoriser les communications avec les gestionnaires divisionnaires de la formation faisant partie du comité national de la formation et du perfectionnement concernant les ressources pédagogiques dont ont besoin les divisions, ainsi que la diffusion de ces ressources.

### Fonctions et responsabilités

La principale fonction du sous-vice-président (formation et perfectionnement) est **d'aider le vice-président (formation et perfectionnement)** à gérer la formation et la certification des patrouilleurs et des instructeurs et de maintenir les communications avec les personnes concernées. **Le titulaire du poste doit se tenir au courant de l'état des projets** relevant des directeurs responsables du secourisme avancé, de la **formation sur neige**, de la **sensibilisation aux risques d'avalanche**, du programme de certification des instructeurs, du perfectionnement professionnel, et production des ressources de formation et perfectionnement. En plus de participer aux réunions du portefeuille national de la formation et du perfectionnement, le sous-vice-président (formation et perfectionnement) assume les responsabilités suivantes :

- Répondre à des demandes du vice-président (formation et perfectionnement).

- Collaborer avec les membres du CFD.
- Collaborer à **l'élaboration et à la diffusion de documents pédagogiques**, notamment le manuel de la PCS, les **formulaires d'évaluation annuelle et les documents des symposiums nationaux sur le secourisme et les aptitudes sur neige**.
- Effectuer des tâches particulières dans les délais prescrits.
- Prodiguer des conseils et proposer des orientations aux gestionnaires de la **formation à l'échelon des divisions** et à leurs instructeurs concernant la résolution de problèmes relatifs à la formation.
- Élaborer et maintenir des voies de communication efficaces avec les **gestionnaires de la formation à l'échelon des divisions et surveiller et faire en sorte que ces gestionnaires maintiennent des communications efficaces au sein de leur division**.
- Favoriser les communications entre les instances nationales, les divisions et les zones sur les questions de formation et de certification, y compris les communications avec les maîtres instructeurs.

## Qualifications

Les qualifications requises pour le poste relèvent de deux catégories.

Tous les membres du portefeuille de la formation et du perfectionnement doivent posséder les qualités générales suivantes :

- Aptitude à communiquer verbalement et par écrit.
- Aptitude à gérer par voie électronique ou en communiquant directement avec les personnes.
- Aptitude à discuter et à gérer les attentes et les résultats avec les membres du CFP.
- Aptitude à travailler en équipe en vue de concevoir des programmes et des **solutions d'envergure nationale**.
- Aptitude à utiliser des outils informatiques.
- Aptitude à gérer son temps efficacement de manière à répondre aux nombreuses demandes et à transmettre des conseils et des décisions en temps opportun.

En tant que sous-vice-président (formation et perfectionnement), le titulaire du poste possède des aptitudes et des qualifications particulières, et notamment celles-ci :

- **Capacité de faire appel à différents types d'apprentissage.**
- **Certification d'instructeur ou de maître instructeur en secourisme avancé reconnue par la PCS.**
- Connaissance approfondie des programmes actuels de formation offerts par la PCS et connaissance des programmes de secourisme, de certification des instructeurs et de formation sur neige.

Bien qu'elles ne soient pas indispensables, les aptitudes supplémentaires suivantes sont souhaitables :

- Membre régulier actif possédant une expérience des activités quotidiennes d'un patrouilleur.
- Expérience antérieure comme gestionnaire de la formation à l'échelon des zones ou à celui des divisions.
- Connaissance des approches pédagogiques utilisées dans les différentes zones et divisions.
- Connaissance du français et de l'anglais.

Toutes les qualifications sont conformes aux lois fédérales, provinciales et territoriales.

### Liens hiérarchiques

Prière de se reporter à l'organigramme actuel du CFP pour ce qui concerne les liens immédiats avec le vice-président (formation et perfectionnement).

Le sous-vice-président (formation et perfectionnement) est nommé par le vice-président (formation et perfectionnement) et relève de ce dernier après avoir été confirmé par le comité national de gestion.

---

Approuvé par:	Vice-président (formation et perfectionnement)
Date d'approbation :	31 juillet 2021
Examen:	

La présente description de tâches a été évaluée et adoptée en se fondant sur une classification annuelle des activités.